



Décision du conseil d'administration de CAFE

Mandat aux représentants du conseil d'administration de CAFE au sein du comité de pilotage technique du FONAREDD pour accorder une exception au Manuel d'opérations et à la décision EB.2023.26, d'approuver une seconde extension sans coût du projet d'appui au secrétariat exécutif du FONAREDD jusqu'au 31 octobre 2024.

Adopté par e-mail le 12.08.2024

EB.2024.27

Considérant :

- La [décision EB.2023.26](#) du conseil d'administration de CAFE, approuvée le 16 septembre 2023, stipulant qu'aucune prolongation, avec ou sans frais, ne sera accordée par le conseil d'administration aux projets qui n'ont pas respecté, à plusieurs reprises, les délais et le format de rapport définis dans le manuel d'opérations de CAFE ;
- La non-soumission du rapport annuel du Projet d'appui au secrétariat exécutif du FONAREDD le 16 mai 2024 ;
- Le [projet de décision soumis par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD](#) à son Comité de Pilotage le 31 juillet 2024, demandant une extension sans coûts de la phase 1 du projet d'appui au Secrétariat Exécutif du FONAREDD jusqu'au 31 octobre 2024 ;
- Le [compte-rendu de la réunion entre les représentants de CAFE, du PNUD et du FONAREDD](#) qui s'est tenue le 30 juillet 2024 ;

Le conseil d'administration :

1. Autorise à titre exceptionnel les représentants du conseil d'administration de CAFE au sein du comité de pilotage technique du FONAREDD à (i) accorder une dérogation au manuel d'opérations de CAFE et à sa [décision EB.2023.26](#) et à approuver la décision n° 01/07/24 du

Comité de pilotage technique du FONAREDD demandant au PNUD de procéder à une seconde extension sans coûts de l'actuel projet d'appui au Secrétariat exécutif du FONAREDD jusqu'au 31 octobre 2024.

2. Demande aux représentants de CAFI de demander au PNUD de soumettre avant le 13 août, aux structures de gouvernance du FONAREDD, un document narratif simple rassemblant (i) le contexte de la demande d'extension sans coûts, (ii) le plan de travail budgétisé, (iii) les résultats quantitatifs (cibles) attendus pour la prolongation (c'est-à-dire août-octobre 2024), (iv) les délais pour atteindre les résultats, et (v) le budget détaillé. Après examen satisfaisant du document narratif par les représentants de CAFI, demande aux représentants de CAFI d'approuver le décaissement de 325.411,58 USD, sur la base du solde disponible dans l'enveloppe globale du Projet d'appui au SE-FONAREDD, Phase 1, pour couvrir la période d'extension accordée, conformément à la démonstration des besoins précédemment soumise par le FONAREDD.